

**12106/25**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 03 septembre 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 03 septembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil  
d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la  
Slovaquie**





Bruxelles, le 22 août 2025  
(OR. en)

12106/25

SOC 564  
EMPL 378  
SAN 506

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Slovaquie

---

## **DÉCISION DU CONSEIL**

**du ...**

**portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration  
de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
pour la Slovaquie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU- OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94<sup>1</sup> du Conseil, et notamment son article 4,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Adam ŠULÍK.
- (3) Le gouvernement de la Slovaquie a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

### *Article premier*

M. Marián LIZANEC est nommé suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Adam ŠULÍK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---